

## Revalorisation de la pension alimentaire

## Par izabl, le 28/05/2014 à 10:32

Je perçois pour ma fille de 14ans une pension alimentaire de 65,58 euros, je souhaite faire une revalorisation. A combien s'élèvent les frais pour cette procédure? Sachant que je suis non-imposable et perçois un revenu mensuel de 1800 euros, ai-je droit à une aide financière? Merci

Par Visiteur, le 28/05/2014 à 10:36

Bjr,

à mon sens la démarche est gratuite ? Au pire vous avez peut être droit à l'aide juridique ?

## Par izabl, le 30/05/2014 à 15:04

Merci, :-( pas d'aide juridique pour un salarié propriétaire de son logement (prêt immo) Raisons que l'on m'avait évoqué en 2006 pour la procédure de divorce...